

Arrêté modificatif n° DOS 2019/290

Modifiant l'arrêté 20979 2014/80 du 25 avril 2014 portant composition de la

Commission Régionale Paritaire d'Ile-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE DE FRANCE

- Vu le code de la santé publique, notamment l'article R.6152-325 du code de la santé publique;
- Vu le décret n°2013-843 du 20 Septembre 2013 relatif aux commissions régionales paritaires placées auprès des directeurs généraux des agences régionales de santé;
- Vu l'arrêté du 25 mars 2007 modifié relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire;
- Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France;
- Vu l'arrêté 20979 2014/80 du 25 avril 2014 portant composition de la Commission Régionale Paritaire d'Ile de France

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

La commission régionale paritaire est composée de vingt-quatre membres (douze membres représentant les personnels médicaux hospitaliers, douze membres représentant les établissements de santé et l'agence régionale de santé).

1/ En qualité de représentants (titulaires et suppléants) des personnels médicaux :

1.1 En qualité de représentants des praticiens hospitaliers et des personnels enseignants hospitaliers :

- représentants titulaires et suppléants désignés par l'organisation syndicale Avenir Hospitalier;

Titulaires	Suppléants
Monsieur le Docteur Michel DRU Hôpitaux Universitaires Henri Mondor AP-HP	Monsieur le Docteur Wilfrid SAMMUT C.H de Versailles
Monsieur le Docteur Patrick DASSIER Hôpitaux Universitaires Paris Ouest Hôpital Européen Georges Pompidou AP-HP	En cours de désignation Hôpitaux Universitaires Paris AP-HP

- représentants titulaires et suppléants désignés par la CPH (confédération des praticiens des hôpitaux);

Titulaires	Suppléants
Monsieur le Docteur Emmanuel KOSADINOS E.P.S Ville Evrard	Madame le Docteur Marie-José CORTES C.H de Mantes la Jolie
Monsieur le Docteur Denis CAZABAN G.H.I le Raincy-Montfermeil	Monsieur le Docteur Xavier PALETTE C.H Sud-Essonne Dourdan Etampes

- représentants titulaires et suppléants désignés par la CMH (coordination médicale hospitalière);

Titulaires	Suppléants
Monsieur le Docteur Norbert SKURNIK E.P.S Maison Blanche	Madame le Docteur Catherine BOITEUX E.P.S Maison Blanche
Monsieur le Docteur Jean Christophe PAQUET Groupe Hospitalier Nord Essonne	Monsieur le Docteur Rémy COUDERC Hôpitaux Universitaires Est Parisien Trousseau AP-HP

- représentants titulaires et suppléants désignés par l'INPH (inter syndicat national des praticiens hospitaliers);

Titulaires	Suppléants
Monsieur le Docteur Alain JACOB C.H Sud Francilien	Monsieur le Docteur J. Louis CHABERNAUD Hôpitaux Universitaires Paris Sud Antoine Béclère AP-HP
Monsieur le Docteur Michel TRIANTAFYLLOU CASH de Nanterre	Monsieur le Docteur Philippe MONTUPET Hôpitaux Universitaires Paris Sud Bicêtre AP-HP

- représentants titulaires et suppléants désignés par le SNAM-HP;

Titulaires	Suppléants
Monsieur le Professeur Roland RYMER Hôpitaux Universitaires Paris Centre Hôtel Dieu AP-HP	Monsieur le Professeur Patrick HARDY Hôpitaux Universitaires Paris Sud Bicêtre AP-HP
Monsieur le Docteur Pascal BEROUD Grand Hôpital de l'Est Francilien	Monsieur le Docteur Christophe SEGOUIN Hôpitaux Universitaires Saint-Louis – Lariboisière Fernand Widal AP-HP

1.2 En qualité de représentant titulaire et suppléant des chefs de clinique-assistants des hôpitaux et assistants des hôpitaux désignés par Jeunes Médecins IDF :

Titulaire	Suppléant
Monsieur le Docteur Franck VERDONK Hôpitaux Universitaires Saint-Louis – Lariboisière Fernand Widal AP-HP	Monsieur le Docteur Emanuel LOEB Hôpitaux Universitaires Paris Sud Bicêtre AP-HP

1.3 En qualité de représentants des internes :

Titulaires	Suppléants
Madame Hélène ROSSINOT (SIHP) Madame Hélène SOUCHU (SRP-IMG)	Monsieur Victor DESPLATS (SIHP) Madame Isabelle RIOM (SRP-IMG)

2/ En qualité de représentants des directeurs et des présidents de commission médicale d'établissement:

2.1 En qualité de représentants titulaires et suppléants des directeurs d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alexandre AUBERT C.H de Pontoise	Monsieur Paul CHALVIN CHI de Montreuil
Madame Alice JAFFRÉ Fédération Hospitalière de France	Monsieur Jean PINSON CH de Saint-Denis
Madame Hélène OPPETIT D.O.M.U AP-HP	Madame Marion LOPEZ Hôpitaux Universitaires Paris Sud AP-HP
Madame Lise CHARMET DELAOUTRE Hôpitaux Universitaires Paris Ile de France Ouest AP-HP	En cours de désignation Hôpitaux Universitaires Paris AP-HP

2.2 En qualité de représentants titulaires et suppléants des présidents de CME :

Titulaires	Suppléants
Monsieur le Docteur Alain MERCUEL C.H Sainte-Anne	Madame le Docteur Sylvia RENER EPS Ville Evrard
Monsieur le Docteur François LHOTE C.H de Saint-Denis	Monsieur le Docteur François VENUTOLO C.H de Gonesse
Monsieur le Professeur Bertrand GUIDET Hôpitaux Universitaires Est Parisien Saint-Antoine AP-HP	Monsieur le Professeur Joël ANKRI Hôpitaux Universitaires Paris Ile de France Ouest Sainte-Périne AP-HP
Monsieur le Docteur Karim LACHGAR G.H Eaubonne-Montmorency	Monsieur le Docteur Simon CATTAN G.H.I le Raincy-Montfermeil

2.3 En qualité de représentants de l'ARS Ile-de-France :

2.3.1 En qualité de représentants titulaires de l'ARS Ile-de-France :

- **Monsieur Aurélien ROUSSEAU**: Directeur Général
- **Monsieur Didier JAFFRE**: Directeur de l'Offre de Soins
- **Monsieur le Professeur SCHLEMMER** : Conseiller Universitaire auprès du Directeur Général
- **Madame Anne HEGOBURU**: Directrice du Pôle Ressources Humaines en Santé

2.3.2 En qualité de représentants suppléants de l'ARS Ile-de-France:

- **Monsieur le Docteur Romain HELLMANN**: Référent thématique Régional PDES Urgences
- **Monsieur Ghislain PROMONET**: Directeur du Pôle Ville-Hôpital
- **Madame Pérola PESTANA-SPREUX** : Responsable du département personnel médical
- **Madame le Docteur Caroline SUBERBIELLE** : Conseiller médical du Directeur de l'offre de Soins

ARTICLE 2 :

Les membres de la commission régionale paritaire titulaires ou suppléants venant, au cours de leur mandat, à cesser les fonctions à raison desquelles ils ont été nommés ou à être mis en congé de longue maladie, en congé de longue durée, en disponibilité ou en détachement sont remplacés dans les conditions fixées aux articles 1^{er}, 4 et 5 de l'arrêté du 25 Mars 2007 modifié pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 3 :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait à Paris le 7 février 2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU